

ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DE RENFORT – EDR Emploi de Catégorie B ou C
--

I – Caractéristiques de l'emploi

Les membres de cette équipe constituent une force de remplacement dans les services permettant de combler une absence ou de faire face à un pic d'activité, mais aussi d'assurer un soutien technique et de mutualiser les bonnes pratiques.

L'équipe de renfort sera rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement au Pôle État, ressources et stratégie de la DDFiP 80.

Le responsable du service des ressources humaines est chargé de piloter l'équipe de renfort et sert de relais entre les équipiers et la direction.

II – Qualités souhaitées

- Autonomie
- Forte réactivité
- Capacité à s'adapter rapidement à un nouveau contexte professionnel
- Capacité à s'intégrer dans une équipe
- Goût pour le travail en équipe et la mutualisation

Les fonctions d'équipier de renfort impliquent des déplacements. Cela nécessite donc le recours à un moyen de transport individuel et implique la possession du permis de conduire et d'un véhicule.

III – Délai de séjour

Les agents de catégorie B et C affectés à l'EDR sont tenus à un délai de séjour de 2 ans.